



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
22 mars 2024
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2024

3-7 juin 2024, New York

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Audit interne et investigation

**Bureau des Nations Unies pour les services d'appui
aux projets : rapport annuel du Groupe de l'audit
interne et des enquêtes sur les activités d'audit interne
et d'investigation menées en 2023**

Résumé

Le Groupe de l'audit interne et des enquêtes du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) présente au Conseil d'administration son rapport annuel sur les activités d'audit interne et d'investigation pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Comme l'a demandé le Conseil d'administration dans sa décision 2015/13 en ce qui concerne les activités d'audit interne, le présent rapport contient : a) une opinion, établie compte tenu de la portée des travaux entrepris, sur la qualité et l'efficacité de la structure de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'organisation ; b) une présentation concise des travaux menés et des critères sur lesquels se fonde l'opinion ; c) une déclaration de conformité aux normes d'audit interne adoptées ; d) un avis sur la question de savoir si les ressources allouées sont adaptées aux besoins, suffisantes et employées de façon à ce que le champ couvert par les activités d'audit interne et d'enquête réponde aux attentes.

Éléments de décision

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être :

a) *Prendre note* du rapport annuel du Groupe de l'audit interne et des investigations pour 2023 et de la réponse de la direction ;

b) *Prendre note* des importants progrès accomplis dans l'application des recommandations des auditeurs ;

c) *Prendre note* de l'opinion, établie compte tenu de la portée des travaux entrepris, concernant la qualité et l'efficacité de la structure de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'organisation (conformément à la décision 2015/13 du Conseil d'administration) ;



d) Prendre note du rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit pour 2023 (présenté en application de la décision 2008/37 du Conseil d'administration).

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	4
II. Mandat	5
III. Opinion.	6
IV. Résumé des travaux et critères sur lesquels se fonde l'opinion.	6
V. Respect des normes d'audit interne et des principes d'investigation	8
VI. Allocation et déploiement des ressources	8
VII. Exécution du plan d'audit axé sur le risque pour 2023	9
VIII. Mise en œuvre des recommandations des auditeurs	13
IX. Principaux résultats des audits internes et des missions de conseil.	14
X. Diffusion des rapports d'audit interne	20
XI. Enquêtes.	20
<i>Annexes (disponibles sur le site Web du Conseil d'administration)</i>	

I. Introduction

1. **Objectif.** Le présent rapport contient un résumé des activités menées en 2023 par le Groupe de l'audit interne et des enquêtes de l'UNOPS. Il contient également un avis général, établi compte tenu de la portée des travaux entrepris, sur la qualité et l'efficacité de la structure de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'organisation (décision 2015/13). Cet avis se fonde notamment sur les résultats des audits internes et des audits de projets menés en 2023 ; les résultats d'un examen de suivi indépendant mené en 2023 ; les mesures prises pour mettre en application les recommandations des auditeurs formulées dans le dernier rapport d'audit et dans ceux des années précédentes ; les audits juricomptables ; le programme de vérification continue et d'analyse des données ; et l'issue des enquêtes.

2. **Opinion.** Dans son opinion, établie compte tenu de la portée des travaux d'audit et d'investigation menés en 2023, le Groupe de l'audit interne et des enquêtes a jugé que la qualité et l'efficacité de la structure de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'UNOPS étaient partiellement satisfaisantes (quelques améliorations devant être apportées), c'est-à-dire que les processus étaient bien établis et fonctionnaient, mais que certaines améliorations s'imposaient. L'examen de suivi indépendant des mécanismes de contrôle de l'UNOPS pour l'Initiative d'investissements responsables dans les domaines des infrastructures et de l'innovation et de son dispositif de contrôle interne a confirmé les progrès réalisés par le Bureau en 2023 et a mis en évidence les mesures qui restent à prendre. L'examen de la culture institutionnelle du Bureau a confirmé les points forts sur lesquels l'UNOPS pourra continuer de s'appuyer et a mis en évidence les améliorations possibles que le Bureau s'est engagé à mettre en place dans le cadre de son processus de transformation de la culture. Le suivi de l'évaluation menée par le Groupe concernant sa propre indépendance a donné satisfaction, toutes les recommandations ayant été pleinement appliquées. Le taux de mise en œuvre des recommandations a été de 95 %, ce qui indique que les mesures voulues ont été prises en temps utile, lorsqu'il convenait d'améliorer la gouvernance, la gestion des risques et les contrôles. Au 31 décembre 2023, une mesure convenue était restée sans suite depuis plus de 18 mois, comme c'était déjà le cas au 31 décembre 2022.

3. **Produits d'audit.** En 2023, le Groupe a remis 31 rapports d'audit interne et rapports consultatifs, 3 rapports d'audit juricomptable et 46 rapports d'audit de projets. Le Groupe a émis 242 recommandations en 2023, contre 155 en 2022, dont 152 liées à des missions de conseil. Il a rendu obligatoire la mise en œuvre des recommandations. L'augmentation du nombre de recommandations est due à l'accroissement du nombre de missions d'audit et de rapports d'audit.

4. **Produits d'investigation.** Le Groupe a traité plus de dossiers en 2023 qu'en 2022. Il a ouvert 171 dossiers, soit une augmentation de 38 % par rapport à 2022 (124 dossiers), et a traité 137 dossiers, dans un délai moyen de 4,5 mois. Le montant total des pertes financières confirmées par les enquêtes du Groupe s'est élevé à 978 786 dollars en 2023, contre 971 293 dollars en 2022.

5. **Appui aux initiatives stratégiques.** Dans le cadre de ses missions d'audit, le Groupe s'est concentré sur les domaines stratégiques et fonctionnels clés que sont la culture, la santé, la sécurité, les questions sociales et environnementales, le genre et la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles. En 2023, il a achevé les quatre missions de conseil qu'il avait lancées l'année précédente, qui portaient sur : la gestion des crises ; l'efficacité du processus d'examen de la conception ; la protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels ; la gestion de la santé, de la sécurité et des questions sociales et environnementales.

6. **Dispositif d'application du principe de responsabilité.** Les composantes internes du dispositif sont les suivantes : le Groupe de l'audit interne et des enquêtes ; le Comité consultatif pour les questions d'audit ; le Groupe du contrôle des risques et de la conformité ; le Bureau de la déontologie ; les bureaux régionaux ; le Bureau du Conseiller juridique ; le Groupe des nominations et de la sélection ; le Conseil des nominations et de la sélection ; l'examen trimestriel des résultats institutionnels ; les directives et instructions du Bureau du Directeur exécutif de l'UNOPS. Les composantes externes du dispositif sont : l'Assemblée générale ; le Secrétaire général ; le Conseil d'administration ; le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU ; le Corps commun d'inspection ; le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ; la Cinquième Commission de l'Assemblée générale.

7. **Cadre général.** L'UNOPS poursuit la mise en service de sa structure de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de la conformité, en simplifiant ses moyens d'action internes et en les adaptant davantage aux processus. En 2023, deux instructions opérationnelles exécutives, une directive d'opération et trois instructions opérationnelles ont été publiées. Les améliorations apportées aux politiques internes concernaient : la délégation de pouvoirs ; un cadre de diligence raisonnable ; un cadre de gestion du personnel ; les enquêtes et des mesures relatives aux allégations de faute portées contre des membres du personnel du Bureau ; les procédures d'achat.

II. Mandat

8. Le mandat, les attributions, les obligations, la responsabilité et les normes professionnelles du Groupe de l'audit interne et des enquêtes sont définis dans la Charte de l'audit interne et des investigations figurant dans la directive opérationnelle OD.ED.2022.01. Le Groupe est la troisième ligne de défense du dispositif de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de conformité de l'UNOPS. Le mandat et les fonctions en matière d'audit interne et d'investigation au sein de l'UNOPS sont approuvés par le Directeur exécutif dans le règlement financier et les règles de gestion financière de l'UNOPS, conformément à la directive EOD.ED.2017.04.

9. Le Directeur du Groupe relève du Directeur exécutif de l'UNOPS, qu'il aide à s'acquitter de ses responsabilités. Le Groupe fournit à l'UNOPS, en toute indépendance et impartialité, des assurances et des services de conseil et de consultation, de manière à améliorer les opérations de l'organisation. Il aide l'UNOPS à atteindre ses objectifs en évaluant, de façon systématique et méthodique, ses processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance et en soumettant des propositions pour en améliorer l'efficacité. Il aide également à protéger l'intégrité et la réputation de l'organisation.

10. En 2023, le Groupe a poursuivi ses échanges avec le Comité consultatif pour les questions d'audit de l'UNOPS. Conformément à la décision 2008/37, le rapport annuel du Comité consultatif pour 2023 figure à l'annexe 7 du présent rapport.

11. Le Bureau confirme qu'il a pu agir en toute indépendance. En 2023, le Bureau n'a fait l'objet d'aucune ingérence dans la détermination de la portée de ses audits et de ses investigations, dans la planification, la conduite de ses travaux ou la communication des résultats de ces travaux. Le Directeur du Groupe a eu un accès libre et sans restriction au Conseil d'administration et au Comité consultatif pour les questions d'audit.

III. Opinion

12. La direction se doit de maintenir la qualité et l'efficacité de la structure de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'UNOPS, et des critères que le Groupe de l'audit interne et des enquêtes est chargé d'évaluer de manière indépendante.

13. **Fondements de l'opinion.** Le Groupe a mené les évaluations conformément au cadre de référence international des pratiques professionnelles de l'Institut des auditeurs internes et aux Principes et lignes directrices uniformes en matière d'enquête, élaborés et approuvés par la Conférence des enquêteurs internationaux. Il estime que les éléments qu'il a recueillis constituent une base suffisante et appropriée qui lui permet de former son opinion.

14. **Exclusions.** Il n'y a pas d'exclusion.

15. **Limites imposées à la portée des audits.** Aucune limite n'a été imposée à la portée des audits.

16. **Opinion générale.** De l'avis du Groupe, la qualité et l'efficacité de la structure de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'UNOPS sont partiellement satisfaisantes (quelques améliorations devant être apportées). Les problèmes relevés n'ont pas d'incidence notable sur la réalisation des objectifs de l'organisation.

IV. Résumé des travaux et critères sur lesquels se fonde l'opinion

17. L'opinion générale exprimée par le Groupe se fonde sur les éléments suivants : a) l'élaboration et la mise en œuvre du plan d'audit axé sur le risque pour 2023, approuvé par le Directeur exécutif ; b) les résultats et appréciations issus des différentes missions d'audit¹ ; c) la suite donnée aux conclusions de l'examen indépendant² et l'évaluation menée par le Groupe concernant sa propre indépendance ; d) les progrès réalisés par la direction dans l'application des recommandations des auditeurs ; e) les audits juricomptables ; f) le programme de vérification continue et d'analyse des données ; g) l'issue des enquêtes ; h) le nombre de recommandations émises par les auditeurs ; i) l'état d'avancement de l'application des recommandations issues des audits à la fin de l'année civile.

Tableau 1
Répartition des appréciations d'audit pour 2022 et 2023

Année	2023				2022				
	Appréciation des rapports d'audit	Audits internes ^a	Audits de projets ^b	Appréciations pondérées ^c	Pourcentage du total	Audits internes	Audits de projets	Appréciations pondérées	Pourcentage du total
Satisfaisant		3	61	33,5	83	3	54	30,0	73
Partiellement satisfaisant (quelques améliorations nécessaires)		1	7	4,5	11	3	13	9,5	23

¹ Les missions d'audit comprennent les audits d'assurance, les examens consultatifs, les audits internes et les audits des comptes des projets.

² L'examen indépendant comprenait un examen de la suite donnée aux conclusions des examens indépendants de 2022 sur l'efficacité des mécanismes de contrôle de l'UNOPS pour l'Initiative d'investissements responsables dans les domaines des infrastructures et de l'innovation (Initiative S3i) et de son dispositif de contrôle interne.

Année	2023				2022				
	Appréciation des rapports d'audit	Audits internes ^a	Audits de projets ^b	Appréciations pondérées ^c	Pourcentage du total	Audits internes	Audits de projets	Appréciations pondérées	Pourcentage du total
Partiellement satisfaisant (améliorations importantes nécessaires)		0	3	1,5	4	1	0	1,0	3
Insatisfaisant		0	2	1,0	2	0	1	0,5	1
Total		4	73	40,5	100	7	68	41,0	100

^a Dans la compilation des conclusions de l'audit, le rapport d'évaluation de la sécurité de la Société de télécommunications interbancaires mondiales (SWIFT) (qui a confirmé la conformité aux contrôles obligatoires SWIFT) et les deux rapports de confirmation des investissements (où figurent des soldes confirmés et rapprochés) ont été jugés satisfaisants.

^b Le rapport d'audit financier et le rapport d'audit interne du même projet sont comptés comme deux audits de projets dans ce tableau. Aux fins des présentes appréciations, un audit des comptes d'un projet assorti d'une opinion sans réserve est jugé satisfaisant, tandis qu'un audit assorti d'une opinion avec réserve est jugé insatisfaisant.

^c Il se peut que les audits de projets ne rendent pas pleinement compte du dispositif de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de la conformité de l'UNOPS, dans la mesure où leur portée est différente de celle des audits internes des bureaux de pays. Ils en donnent toutefois quelques indications. Le Groupe estime que les résultats des audits de projets offrent une assurance à 50 % concernant ce domaine.

18. Le Groupe compte sur la direction pour détecter et signaler en amont les cas dans lesquels les risques se sont matérialisés, les défaillances potentielles en matière de contrôle et les irrégularités ou les cas de non-conformité réglementaire qui pourraient avoir une incidence sur l'environnement de contrôle.

19. L'opinion générale pour 2023 s'est fondée sur les données quantitatives et qualitatives ci-après :

a) En ce qui concerne les audits des comptes de projets pour 2023, deux rapports d'audit de projets assortis d'une opinion avec réserve ont été émis, contre un en 2022 ;

b) En ce qui concerne les rapports d'audit interne, l'incidence financière des observations d'audit s'est élevée à 1 355 821 dollars, contre 1 458 873 dollars en 2022 ;

c) En 2023, le Groupe a démontré l'existence de fraudes pour un montant de 978 786 dollars, contre 971 293 dollars en 2022 ;

d) Aucun paiement à des fournisseurs frappés de sanctions n'a été attesté en 2022 ou 2023 ;

e) En 2023, le Groupe a démontré l'existence de paiements en double d'un montant de 22 818 dollars, contre aucun en 2022 ;

f) Le taux de mise en œuvre des recommandations issues des audits internes, qui s'élevait à 95 % à la fin de 2023, contre 98 % en 2022, a été jugé « satisfaisant », dans la mesure où il prouve que l'organisation a pris des mesures efficaces et en temps voulu pour remédier aux insuffisances relevées dans les audits ;

g) Il existait une recommandation d'audit restée sans suite depuis longtemps, formulée plus de 18 mois avant le 31 décembre 2023 ;

h) Plus de recommandations ont été formulées en 2023 qu'en 2022 (242 recommandations en 2023, contre 155 en 2022).

V. Respect des normes d'audit interne et des principes d'investigation

20. Le Groupe de l'audit interne et des enquêtes mène ses travaux d'audit interne conformément aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne de l'Institut des auditeurs internes, qui ont été adoptées par les représentants des services d'audit interne des entités des Nations Unies en juin 2002.

21. Le Groupe mène ses investigations dans le respect des principes et lignes directrices de la Conférence des enquêteurs internationaux.

22. Le Groupe gère un programme interne d'assurance et d'amélioration de la qualité, dans le cadre duquel il effectue des auto-évaluations continues du travail accompli et qui prévoit une assurance qualité de l'audit ou de la mission de conseil et une évaluation externe de la qualité des services d'audit interne tous les cinq ans. La dernière évaluation externe de la qualité a été réalisée en 2021 et le Bureau a reçu la note maximale de « conformité générale ».

23. En 2020, l'équipe d'enquêteurs a fait l'objet d'une évaluation externe de la qualité, qui a abouti à une conclusion globalement positive, notamment en ce qui concerne la conformité avec son cadre juridique et aux normes généralement admises sur les enquêtes dans les organisations internationales.

VI. Allocation et déploiement des ressources

24. En 2023, le Groupe de l'audit interne et des enquêtes a continué d'allouer ses ressources conformément aux recommandations issues de l'évaluation de son indépendance et aux dispositions de la décision 2022/13. Il a recruté du personnel supplémentaire et a renforcé les contrats des personnes engagées comme vacataires, en leur offrant des engagements de durée déterminée.

25. En 2023, la Section de l'audit interne comptait un(e) chef de section (ICS³ 12/P-5), deux auditeurs(trices) internes (ICS 11/P-4), quatre spécialistes de l'audit (ICS 10/P-3), deux spécialistes de l'audit possédant une expertise de la gestion de projets et des infrastructures (ICS 10/P-3), un(e) spécialiste de l'analyse de données (ICS 10/P-3) et un(e) assistant(e) principal(e) à l'analyse de données (ICS 05/L-ICA-5)⁴. Le poste de chef de section est vacant depuis mai 2022 ; le recrutement est en cours.

26. La Section des investigations comptait un(e) chef (ICS 12/P-5), deux enquêteurs(trices) principaux(pales) [un(e) ICS 11/P-4 et un(e) ICS 11/IICA-3]⁵, quatre enquêteurs(trices) [trois ICS 10/ P-3 et un(e) ICS 09/P-2], deux enquêteurs(trices) chargé(e)s de recevoir les plaintes (ICS 10/IICA-2), un(e) analyste principal(e) des investigations⁶ chargé(e) de la communication avec les parties prenantes (ICS 09/IICA-1) et deux assistant(e)s principaux(pales) aux investigations (ICS 05/G-5). Les deux sections se partagent les services d'un(e) assistant(e) administratif(ve) principal(e) (ICS 05/G-5). Le (la) Directeur(trice) (D-1) fournit des orientations générales et un appui au Groupe.

³ International Civil Service = barème des salaires de la fonction publique internationale.

⁴ L-ICA (Local Individual Contractor Agreement) = contrat de vacataire local.

⁵ I-ICA (International individual contractor agreement) = contrat de vacataire international.

⁶ Ce poste relève du (de la) Directeur(trice) du Groupe de l'audit interne et des enquêtes depuis la fin de 2023.

27. Le budget total du Groupe en 2023 s'élevait à 6,821 millions de dollars. Il restera inchangé en 2024.

28. Dans ses plans pour 2024, le Groupe a décidé de redistribuer des ressources entre différentes rubriques budgétaires afin de renforcer encore davantage les équipes en créant deux nouveaux emplois, à savoir un d'enquêteur(trice) principal(e) (ICS 11/IICA-3) et un d'auditeur(trice) juricomptable (ICS 10/IICA-2). L'enquêteur(trice) principal(e) viendra renforcer les capacités du Groupe en matière d'assurance qualité, de supervision et d'accompagnement professionnel. Engager un(e) auditeur(trice) juricomptable en interne plutôt que de faire appel à des consultants comme c'est le cas actuellement devrait permettre de faire des économies et de répondre plus rapidement aux besoins en audits juricomptables.

29. En plus de ses effectifs internes, le Groupe a fait appel à des cabinets d'audit et à des spécialistes externes, notamment un(e) informaticien(e), des expert(e)s en diligence raisonnable et des spécialistes en criminalistique informatique. Il a continué de solliciter les services d'un(e) éditeur(trice) à temps partiel pour assurer la qualité de ses rapports de mission.

30. Les audits de projets coordonnés par le Groupe ont été financés directement par les fonds des projets.

31. Le Groupe a continué de travailler en partenariat avec l'Association of Certified Fraud Examiners et l'Institut des auditeurs internes. Tou(te)s les auditeurs(trices) du Groupe sont membres de l'Institut, dont ils (elles) appliquent le cadre de référence international des pratiques professionnelles.

32. Les auditeurs(trices) et les enquêteurs(trices) se sont également acquitté(e)s de leurs obligations en matière de formation continue et ont conservé leurs titres et leurs affiliations professionnelles concernant l'audit, la comptabilité, la lutte antifraude et les barreaux.

33. Le Groupe a appuyé la tenue de séances de formation tout au long de l'année 2023 afin de contribuer au développement professionnel continu de son personnel. Les sujets abordés comprenaient notamment les objectifs de développement durable, les audits concernant les questions d'environnement, de société et de gouvernance, les risques de fraude, l'analyse de données, l'examen des cas de fraude et les techniques d'entretien dans le contexte des investigations.

VII. Exécution du plan d'audit axé sur le risque pour 2023

Planification des audits axés sur le risque et exécution du plan de travail annuel

34. Le plan de travail en matière d'audit pour 2023 visait à évaluer et à améliorer l'efficacité de la gestion des risques, des processus de gouvernance et des contrôles, ainsi qu'à fournir au Directeur exécutif l'assurance que les contrôles et procédures internes fonctionnaient comme prévu.

35. Lors de l'élaboration de son plan de travail pour 2023, le Groupe a veillé à la cohérence entre les priorités en matière d'audit, la stratégie institutionnelle de l'UNOPS et les objectifs de la direction. En 2023, l'UNOPS a adopté une approche transversale lors des audits de ses fonctions essentielles afin de mieux comprendre tous les aspects des risques. Le plan de travail en matière d'audit axé sur le risque tenait compte de la répartition géographique des opérations de l'UNOPS dans le monde et comprenait des audits d'assurance et des missions de conseil.

36. Le Groupe a remis 31 rapports d'audit d'assurance et de conseil, 3 rapports d'audit juricomptable et 46 rapports d'audit de projets.

Figure 1
Exécution du plan d’audit interne axé sur le risque, 2021-2023

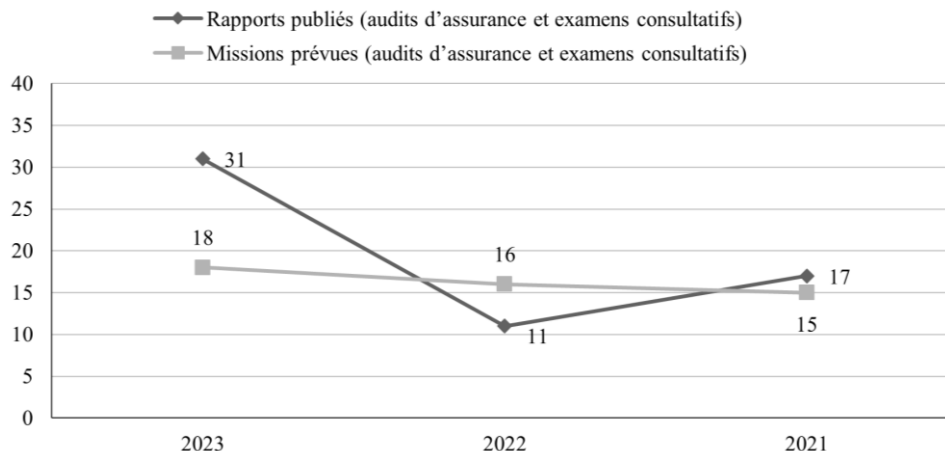


Figure 2
Répartition géographique des rapports publiés en 2023



Note : cette carte n’implique de la part de l’UNOPS aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays ou territoire ou quant à la délimitation d’une quelconque frontière.

37. En 2023, le Groupe a continué d’employer une méthode hybride, menant à la fois des missions d’audit à distance et sur le terrain.

Suivi et coordination des activités

38. Le Comité consultatif pour les questions d’audit a continué d’examiner le plan de travail et les rapports de mission finaux annuels du Groupe. Il a également contribué à améliorer l’efficacité des fonctions d’audit interne et d’investigation. Son rapport annuel pour 2023 figure à l’annexe 7 du présent document.

39. En vue de promouvoir la coordination et l’efficacité, le Groupe a communiqué au Comité des commissaires aux comptes de l’ONU son plan de travail annuel, ses résultats d’audit et ses rapports d’audit finaux.

Rapports et appréciations d'audit

Tableau 2

Répartition des appréciations d'audit, par domaine thématique et par région (2023)

Domaine thématique	Nombre de rapports	Satisfaisant (efficace)	Partiellement satisfaisant (quelques améliorations nécessaires)	Partiellement satisfaisant (améliorations importantes nécessaires)	Insatisfaisant (inefficace)	Appréciation non applicable
Audits d'assurance et examens consultatifs	31	3 ^a	1	–	–	27
Rapports d'audit de projets contenant une appréciation des contrôles internes et une opinion sur les états financiers	27	17	6	2	2 ^b	–
Rapports d'audit de projets ne contenant qu'une opinion sur les états financiers	19	19 ^c	–	–	–	–
Rapports d'audit juricomptable	3	–	–	–	–	3
Total	80	39	7	2	2	30

^a Dans la compilation des conclusions de l'audit, le rapport d'évaluation de la sécurité de la Société de télécommunications interbancaires mondiales (SWIFT) (qui a confirmé la conformité aux contrôles obligatoires SWIFT) et les deux rapports de confirmation des investissements (où figurent des soldes confirmés et rapprochés) ont été jugés satisfaisants.

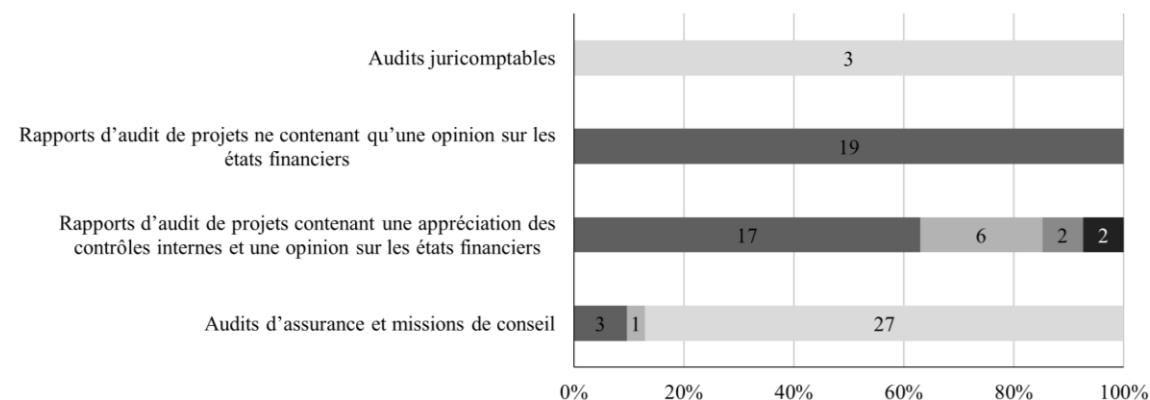
^b Dans la compilation des conclusions d'audit, l'audit des comptes d'un projet assorti d'une opinion sans réserve est jugé satisfaisant, tandis que l'audit des comptes d'un projet assorti d'une opinion avec réserve est jugé insatisfaisant.

^c Dans le présent tableau, les projets pour lesquels le rapport d'audit interne et le rapport d'audit financier reçoivent une appréciation différente sont classés dans la catégorie qui correspond à la moins bonne des deux appréciations.

Figure 3

Aperçu général des appréciations d'audit interne (2023)

- Satisfaisant (efficace)
- Partiellement satisfaisant (quelques améliorations nécessaires)
- Partiellement satisfaisant (améliorations importantes nécessaires)
- Insatisfaisant (inefficace)
- Appréciation non applicable



40. Le Groupe a publié 80 rapports en 2023, contre 49 en 2022. Ces 80 rapports se répartissaient comme suit : 31 rapports d'audits d'assurance ou de missions de conseil ; 3 rapports d'audits juricomptables ; 46 rapports d'audits de projets réalisés

par des cabinets d'audit externes, sous la supervision du Groupe, principalement pour répondre aux exigences en matière de rapports sur les projets.

41. Pour chaque audit interne concernant les fonctions et les projets de l'UNOPS, le Groupe attribue une appréciation générale [« satisfaisant » (efficace), « partiellement satisfaisant » (quelques améliorations nécessaires), « partiellement satisfaisant » (améliorations importantes nécessaires) ou « insatisfaisant » (inefficace)], en fonction de son évaluation globale des mécanismes de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle qu'il a examinés⁷.

42. Le Groupe respecte le « principe de l'audit unique » appliqué par le système des Nations Unies et décrit par l'UNOPS dans son rapport sur l'audit et le contrôle internes en 2007 (DP/2008/21). Il offre un appui technique aux gestionnaires de projets pour les aider à s'acquitter de leurs obligations en matière d'audit et confie la réalisation de ces audits à des cabinets indépendants présélectionnés. Ceux-ci suivent le cahier des charges approuvé par le Groupe, qui s'assure de la qualité de leurs rapports avant publication.

Analyse des données et initiatives technologiques

43. Le Groupe a établi plusieurs tableaux de bord et rapports consacrés à ses missions d'audit, notamment un rapport sur les congés sans solde et des tableaux de bord portant sur l'examen de bout en bout des processus liés aux ressources humaines, aux achats et à la gestion des projets.

44. En 2023, l'équipe du Groupe chargée de l'analyse des données a accompagné l'équipe d'auditeurs durant ses missions afin de partager ses connaissances avec les bureaux régionaux et les bureaux de pays. L'équipe chargée de l'analyse des données a profité de cette occasion pour renforcer ses connaissances des missions sur le terrain, ce qui lui a permis de rendre plus efficaces ses analyses au fil des cycles d'audit. Les deux équipes ont également collaboré en vue d'examiner les données et d'en vérifier l'intégrité et d'identifier les lacunes du système.

45. L'évaluation de la maturité de la fonction d'analyse de données du Groupe a fait l'objet d'un examen externe en 2023. On a également mené une analyse de maturité et une analyse de faisabilité portant sur la question de l'intelligence artificielle. Le document final issu de l'examen comprenait un plan d'action pour les initiatives clés relatives à la stratégie d'exploitation des données et à la gestion des processus connexes (à savoir des propositions concernant divers cas d'utilisation et des recommandations d'améliorations possibles), ce qui a permis au Groupe d'adopter une démarche globale en ce qui concerne l'innovation grâce à l'analyse de données.

46. L'évaluation automatique standardisée des risques permet un suivi continu des risques et rend l'équipe plus efficace. Les paramètres d'évaluation ont été affinés et mis à jour en 2023 afin d'obtenir des résultats encore plus solides.

47. Le fait que le Groupe participe aux réunions du Data Stewards Panel (« Groupe des administrateurs (administratrices) de données ») a amélioré la gouvernance des données tirées des audits et investigations et l'accessibilité de ces données dans le système BigQuery.

⁷ On trouvera sur le [site Web externe de l'UNOPS](#) une explication détaillée des appréciations d'audit (en anglais).

VIII. Mise en œuvre des recommandations des auditeurs

48. Au 31 décembre 2023, le taux d'application des recommandations faites par les auditeurs était de 95 %, ce qui représente une légère baisse par rapport au taux de 98 % constaté au 31 décembre 2022. Cette baisse est essentiellement due à l'augmentation du nombre de missions d'audit et de conseil en 2023, qui a entraîné une augmentation du nombre de recommandations. Ce taux d'application témoigne de la réactivité et de la détermination continues dont la direction a fait preuve. Le tableau 3 montre l'état de l'application de toutes les recommandations d'audit qui ont été formulées de 2008 à 2023. Seule une des recommandations formulées jusqu'en 2021 n'a pas encore été appliquée.

49. En 2023, le Groupe a clôturé 72 recommandations issues de rapports d'audit publiés entre 2021 et 2023.

50. Conformément au cadre de référence international des pratiques professionnelles en matière d'audit interne, le plan de travail annuel du Groupe prévoyait également des activités de suivi destinées à assurer une mise en œuvre effective des mesures prises par la direction. En 2023, le Groupe a continué de collaborer avec la direction en vue d'établir des objectifs d'application précis et de suivre leur réalisation sur la base de feuilles de résultats internes.

Tableau 3

État d'avancement de la mise en œuvre des recommandations des auditeurs au 31 décembre 2023

Nombre de recommandations	2008-2021		2022		2023		Total pour 2008 à 2023	
	Total	Audits et examens internes	Audits de projets	Total	Audits et examens internes	Audits de projets	Total	
Clôturées	5 137	47	68	115	1	10	11	5 263
En pourcentage	100	67	80	74	1	12	5	95
En cours d'application	1	23	17	40	160	71	231	272
En pourcentage	0	33	20	26	99	88	95	5
Total	5 138	70	85	155	161	81	242	5 535

51. Le tableau 4 montre l'ancienneté des recommandations non encore appliquées au 31 décembre 2023 : 85 % d'entre elles étant en instance d'application depuis moins de 12 mois et 15 % depuis 12 à 18 mois. Le nombre élevé de recommandations en cours d'application est dû à la prise en compte des recommandations consultatives.

52. Il existait une recommandation restée sans suite depuis longtemps, formulée plus de 18 mois avant le 31 décembre 2023.

Tableau 4
Durée de non-application des recommandations, sur la base de l'échéancier initial, au 31 décembre 2023

Priorité	Total des recommandations non encore appliquées			
		< 12 mois	12-18 mois	> 18 mois
Élevée	121	112	8	1
Moyenne	90	64	26	0
Pas de niveau de priorité attribué	61	55	6	0
Total	272	231	40	1

IX. Principaux résultats des audits internes et des missions de conseil

Questions stratégiques et systémiques

53. Dans sa décision 2023/7, le Conseil d'administration a prié l'UNOPS d'inclure dans le présent rapport une partie réservée à l'analyse approfondie de ses constatations et à un panorama des questions stratégiques et systémiques.

54. En 2023, le Groupe a recensé les questions stratégiques récurrentes ci-après, liées à la responsabilité, la gouvernance, la prise de décisions, la communication et la gestion du risque :

a) **L'évaluation de la culture institutionnelle de l'UNOPS** a révélé que les améliorations importantes ci-après étaient nécessaires : i) améliorer le respect du principe de responsabilité et établir qu'il s'agit d'une valeur fondamentale qui s'applique à chacun, peu importe son niveau d'ancienneté ; ii) établir des canaux de communication clairs et structurés ; iii) gérer les tensions entre le siège et les bureaux régionaux et bureaux de pays, entre les bureaux régionaux et les bureaux multipays et entre les bureaux multipays et les bureaux de pays ; iv) accroître la confiance dans le système de dénonciation d'abus et dans les procédures de traitement des plaintes et améliorer la communication au sujet de la suite donnée aux signalements ; v) améliorer les procédures liées aux ressources humaines ;

b) **L'examen de la clôture anticipée du projet Pharma MX** a permis d'identifier les facteurs qui ont probablement contribué à cet état de fait et de tirer des enseignements qui pourront être appliqués à de futures missions. Des lacunes ont été constatées dans les domaines suivants : i) la stratégie et la planification du projet, notamment la capacité de l'UNOPS de commencer à mettre en œuvre un projet avant d'avoir rigoureusement analysé les ressources, outils et connaissances nécessaires et la condition des marchés ; ii) la clarté des accords juridiques relatifs aux droits et obligations des parties et les causes d'extinction du projet ; iii) le niveau de transparence dont a fait preuve l'UNOPS dans le cadre de la communication avec les partenaires au sujet de son modèle de tarification ; iv) la mise en place d'un dispositif d'application du principe de responsabilité clair et les mesures prises pour le faire respecter ; v) l'établissement d'un projet de stratégie de gestion des risques assortie d'un plan d'intervention et des mesures d'atténuation correspondantes ;

c) Dans son **évaluation de la gestion des crises**, le Groupe a attiré l'attention sur les façons d'améliorer certaines pratiques et de les aligner sur les meilleures pratiques généralement admises, notamment : i) améliorer la gouvernance et la stratégie en mettant en place un modèle officiel de gestion des crises, en créant un

comité de gestion des crises et en mettant en place un système de remontée de l'information et une stratégie pour la prise de décisions ; ii) préparer un plan de communication en situation de crise ; iii) renforcer les opérations de gestion des crises ;

d) Dans le cadre du **suivi des examens indépendants des systèmes de contrôle interne, de la gestion des risques et de la gouvernance globale de l'UNOPS**, le consultant externe a recommandé au Bureau : i) de renforcer la gestion des risques en procédant à une évaluation approfondie du portefeuille et des éventuels risques cachés ; ii) de développer une deuxième ligne de défense solide, notamment un programme de test des dispositifs de contrôle ; iii) d'achever la refonte de la procédure de dénonciation d'abus et communiquer clairement les changements à l'ensemble du personnel et aux parties prenantes externes ; iv) d'évaluer l'efficacité du nouveau modèle de tarification à la lumière de son nouveau modèle opérationnel et de sa situation au regard des risques ;

e) Dans son **examen de la prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels à l'UNOPS**, l'équipe d'audit interne a identifié des lacunes auxquelles il fallait remédier : i) le manque de cohésion des approches, des politiques, de la gouvernance, des rôles et des responsabilités ; ii) les questions liées à la culture institutionnelle de l'UNOPS, à la confiance et aux perceptions erronées concernant la communication d'informations ; iii) l'absence de responsabilités clairement définies en ce qui concerne une approche à l'échelle du système ; iv) des lacunes dans la capacité de l'UNOPS à fournir un soutien adéquat aux victimes ; v) l'absence d'une approche interorganisationnelle et de mécanismes de signalement pour les bénéficiaires et les membres de la communauté.

55. En 2023, le Groupe a achevé trois examens des fonctions essentielles, qui visaient à traiter les problèmes systémiques et récurrents dans les domaines des ressources humaines, des achats et de la gestion de projets, en portant les problèmes à l'attention des responsables des politiques, plutôt que de les traiter de manière isolée dans divers bureaux extérieurs de l'UNOPS⁸. Avec le même objectif d'atténuer les problèmes systémiques, l'équipe d'audit s'est penchée sur les questions de la conception des infrastructures et de la santé et la sécurité.

a) À l'issue de son **examen du processus de gestion des projets de l'UNOPS**, le Groupe a conclu que : i) le processus de conception et d'acceptation des missions n'était pas suffisamment efficace et efficient et pouvait entraîner des retards, une réduction de la portée des projets et des comptabilisations en pertes ; ii) les rapports de projets de l'UNOPS ne contribuaient pas pleinement à l'orientation stratégique ; iii) les activités de gestion des risques dans le cadre des projets n'ont pas suffisamment minimisé les passifs imprévus et les effets sur la réputation de l'UNOPS.

b) Dans son **examen des procédures d'achat de l'UNOPS**, le Groupe a noté que : i) les procédures d'achat d'urgence n'étaient pas conformes aux principes de l'organisation en la matière ; ii) les principes de l'UNOPS en matière d'achats n'avaient pas été pleinement respectés ; iii) les pratiques d'achat durables en place ne permettaient pas de garantir que les fournisseurs retenus répondraient aux exigences en matière de durabilité ; iv) les attributions en matière de contrôle étaient peu claires et incohérentes ; v) la gestion des risques liés aux achats dans le domaine de la santé pourrait être plus efficace ; vi) les systèmes et outils utilisés pour les achats devaient être améliorés en vue de soutenir efficacement les processus d'achat de l'organisation.

⁸ Un quatrième examen, axé sur les processus financiers et de trésorerie, a été lancé en 2023 et devrait être achevé en 2024.

c) Dans son **examen du processus de gestion des ressources humaines de l'UNOPS**, le Groupe a constaté que : i) les règles et les politiques n'étaient ni adaptées aux objectifs fixés ni conçues pour soutenir les opérations de l'organisation ; ii) un nombre important de risques liés aux activités en matière de ressources humaines n'avaient pas été identifiés et les contrôles en place étaient tantôt inutiles, tantôt inexistantes ; iii) un certain nombre d'initiatives en matière de ressources humaines n'avaient été ni coordonnées ni synchronisées et n'avaient pas fait l'objet d'un suivi.

d) Le Groupe a évalué **l'efficacité du processus d'examen de la conception des infrastructures** et son incidence sur les opérations et les partenaires de l'UNOPS du point de vue des risques, des coûts et des avantages. Il a constaté des lacunes en matière de collaboration et de communication efficace entre les membres de l'équipe chargée de cet examen au siège et les équipes de conception locales sur le terrain, en particulier lors des phases initiales de la conception.

e) Dans son **examen de la santé et de la sécurité dans le cadre des projets d'infrastructure à l'UNOPS**, le Groupe a constaté que des améliorations étaient nécessaires pour ce qui était : i) de contrôler les risques en matière de santé et de sécurité au niveau du projet ; ii) de garantir que la santé et la sécurité soient prises en compte lors de la phase d'évaluation technique du processus de sélection des sous-traitants ; iii) de garantir des ressources adéquates pour la mise en œuvre des mesures liées à la santé et la sécurité ; iv) d'identifier les causes profondes des accidents et des incidents au niveau du projet ; v) de renforcer les examens de la gestion et les contrôles internes à tous les niveaux.

f) Lors des audits de projets, le Groupe a noté des problèmes récurrents liés à la **gestion des microfinancements**, notamment des cas dans lesquels : i) les décaissements avaient été enregistrés, mais les bénéficiaires n'avaient pas reçu l'aide ; ii) il y avait des contradictions entre la liste des versements aux bénéficiaires et les rapports financiers ; iii) les procédures du comité directeur national et les règles de tenue des registres n'avaient pas été respectées ; iv) les ressources n'avaient pas été allouées correctement aux différents programmes.

56. Le Groupe assure le suivi des mesures prises par la direction concernant les problèmes susmentionnés.

Analyse des recommandations formulées à l'issue d'audits internes en 2023

57. En 2023, 161 recommandations d'audit interne ont été formulées, contre 70 en 2022. Cette augmentation est principalement due à l'augmentation du nombre de rapports émis.

58. Sur les 161 recommandations formulées en 2023, il a été jugé que 99 étaient d'une importance élevée et 7 d'une importance moyenne, et 55 n'ont pas été classifiées (voir tableau 5). Les recommandations de faible importance, qui ne figurent pas dans les rapports, sont communiquées au stade des activités sur le terrain.

Tableau 5

Recommandations issues des audits internes, par niveau d'importance

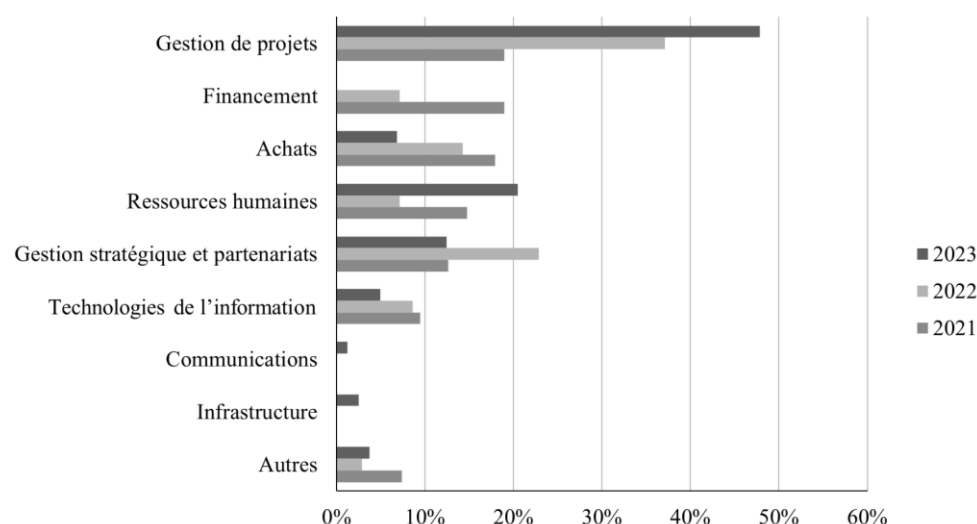
Niveau d'importance	Nombre de recommandations			Pourcentage du total		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023
Élevé	44	31	99	47	44	62
Moyen	45	33	7	47	47	4

Niveau d'importance	Nombre de recommandations			Pourcentage du total		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023
Sans objet	6	6	55	6	9	34
Total	95	70	161	100	100	100

59. La figure 4 présente la fréquence des recommandations issues des audits internes, par domaine fonctionnel. Les cinq premiers domaines concernaient la gestion de projets (48 %), les ressources humaines (20 %), la gestion stratégique et les partenariats (12 %), les achats (7 %) et les technologies de l'information (5 %). Cette répartition par domaine fonctionnel résulte de l'étendue de l'audit définie lors de l'évaluation des risques effectuée pour chaque mission. L'augmentation considérable du nombre de recommandations dans les domaines de la gestion de projets et des ressources humaines est due à la tenue de deux examens portant sur ces domaines respectifs.

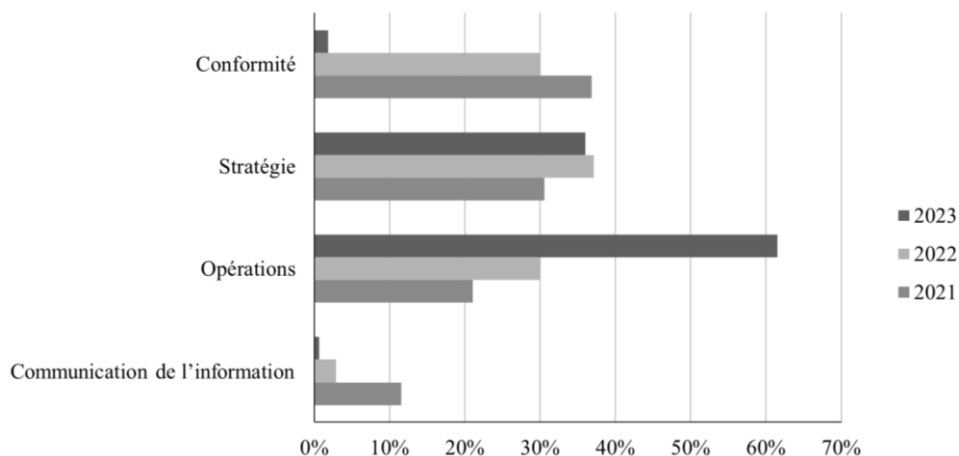
Figure 4

Recommandations issues des audits internes, par domaine fonctionnel, 2021-2023



60. La figure 5 montre la répartition des recommandations par type d'objectif. Les recommandations portant sur des questions opérationnelles (61 %) et stratégiques (36 %) étaient les plus fréquentes, tandis que la proportion de recommandations portant sur des questions de conformité (2 %) et de communication de l'information (1 %) était beaucoup plus faible que les années précédentes.

Figure 5
Recommandations issues des audits internes, par objectif, 2021-2023



Analyse des recommandations formulées à l'issue d'audits de projets en 2023

61. Les audits de projets ont donné lieu à la formulation de 81 recommandations, soit une moyenne de 3 recommandations par audit⁹, contre 2,7 en 2022.

62. Le nombre de recommandations issues d'audits dont le niveau d'importance était jugé « élevé » est passé de 6 en 2022 à 14 en 2023 (voir le tableau 6).

Tableau 6
Recommandations issues des audits de projets, par niveau d'importance, 2021-2023

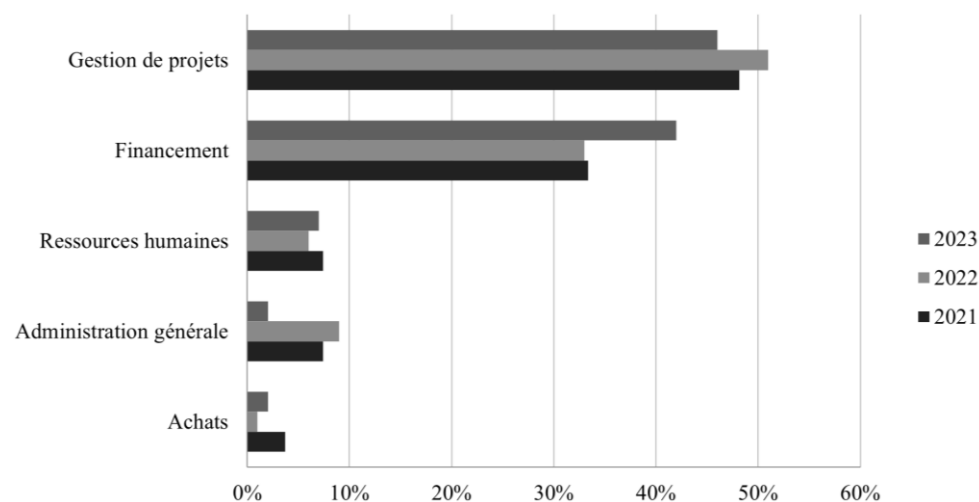
Niveau d'importance	Nombre de recommandations			Pourcentage du total		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023
Élevé	3	6	14	11	7	17
Moyen	24	79	67	89	93	83
Total	27	85	81	100	100	100

63. Les 81 recommandations formulées en 2023 à l'issue d'audits de projets sont analysées ci-après en fonction de leur fréquence par domaine fonctionnel. Comme on peut le voir à la figure 6, la plupart des recommandations concernaient la gestion des projets (46 %) et les finances (42 %).

64. Pour 2023, l'impact financier des observations issues des audits sur les contrôles internes s'élevait à 1 355 821 dollars, contre 1 458 873 dollars en 2022. Deux rapports d'audit ont été assortis d'une opinion avec réserve en 2023, contre un en 2022.

⁹ Soit 27 rapports d'audit interne de projet en 2023 contre 31 en 2022.

Figure 6
Recommandations issues d'audits de projets, par domaine fonctionnel, 2021-2023



Missions de conseil

65. En 2023, le Groupe a mené les missions de conseil suivantes :

a) **Examen de bout en bout des fonctions essentielles.** Le Groupe a mené quatre examens de bout en bout des fonctions essentielles de l'UNOPS, à savoir les ressources humaines, les achats, les finances et la gestion de projet. Ces examens avaient divers objectifs, notamment de vérifier que : i) les règles et les politiques étaient adaptées aux objectifs visés ; ii) les processus étaient efficaces et que les contrôles étaient correctement définis ; iii) les attributions et les responsabilités étaient clairement définies ; iv) les fonctions étaient soutenues efficacement par les systèmes existants ; v) les mécanismes de contrôle étaient efficaces et efficaces ; vi) la gestion des risques était efficace ;

b) **Évaluation de la maturité de la sécurité de l'information à l'UNOPS.** Le Groupe a effectué un examen pour évaluer la vulnérabilité interne et externe des applications Web critiques de l'UNOPS et pour évaluer le niveau de maturité de l'infrastructure en nuage afin de garantir la sécurité des systèmes, données et opérations en nuage ;

c) **Examen de la culture de l'UNOPS.** Après que des inquiétudes ont été exprimées au sujet d'irrégularités et d'allégations de faute liées à l'Initiative S3i, le Groupe a demandé à une tierce partie de mener une évaluation de sa culture institutionnelle du point de vue du respect des valeurs de l'ONU ;

d) **Examen de la gestion des crises par l'UNOPS.** Le groupe a procédé à une évaluation de la gestion de crise de l'UNOPS en termes de préparation aux crises, d'intervention et de relèvement après les crises ;

e) **Examen de la prévention de l'exploitation, des atteintes et du harcèlement sexuels à l'UNOPS.** Dans le cadre de son engagement à prévenir et combattre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels, le Groupe commandera une étude visant à évaluer l'efficacité des politiques et pratiques en la matière et à formuler des recommandations pour renforcer les politiques et la capacité du personnel à prévenir et combattre ces agissements ;

f) Lors de son évaluation annuelle des risques, le Groupe a formulé plusieurs suggestions pour contribuer à la mise en œuvre réussie du **programme de**

modernisation et de numérisation des processus : i) mettre au point un dossier de décision complet et structuré et partager le document approuvé avec le personnel de l'UNOPS ; ii) mettre en place une gouvernance fonctionnelle et inclusive du programme ; iii) clarifier davantage les attributions au sein de l'équipe du programme ; iv) clarifier le budget du programme ; v) analyser les risques associés à chaque objectif stratégique et mettre en place des mesures d'atténuation y relatives ; vi) établir un processus décisionnel clair pour toutes les décisions clés et stratégiques attendues ; vii) définir et clarifier le rôle de la gestion du changement tout au long du programme ; viii) définir des indicateurs clés de performance pertinents et mesurables pour permettre au Bureau du Directeur exécutif de suivre l'avancement et la performance du programme ;

g) Le Groupe a mené d'autres missions de conseil en matière d'audit, notamment : i) un examen de la clôture anticipée du projet d'acquisition de médicaments au Mexique ; ii) un examen de l'efficacité du processus d'examen de la conception ; iii) un examen des questions de santé et de sécurité à l'UNOPS ; iv) un examen de la gestion des appareils ; v) un examen de la continuité des activités du Groupe thématique Paix et sécurité de l'UNOPS ; vi) une évaluation de haut niveau du programme de modernisation et de numérisation des processus ; vii) une évaluation de la maturité en matière d'analyse de données et d'intelligence artificielle ; viii) un suivi de l'examen indépendant des systèmes de contrôle interne, de la gestion des risques et de la structure globale de gouvernance ;

h) Le Groupe a fourni ponctuellement des services consultatifs en matière d'audit et a notamment : a) donné des conseils sur les clauses d'audit figurant dans les accords de projet ; ii) participé aux principales réunions de l'équipe de direction et à diverses tables rondes ; c) coordonné ses activités avec le Corps commun d'inspection et fourni un appui à celui-ci ; iv) assuré des formations aux processus d'audit destinées aux bureaux régionaux et bureaux de pays.

X. Diffusion des rapports d'audit interne

66. Conformément à la décision 2012/18, le Groupe de l'audit interne et des investigations met ses rapports d'audit interne, qui peuvent être consultés sur la page Web de l'UNOPS dédiée à la publication des audits, à la disposition du grand public¹⁰. Dans des cas exceptionnels, le Directeur du Groupe a la possibilité de les éditer, voire de refuser de les divulguer.

67. Bien que les rapports consultatifs ne soient pas publiés, le Groupe en fournit des copies aux cadres dirigeants. Certains rapports consultatifs ont été communiqués à l'ensemble du personnel de l'UNOPS et diffusés sur l'intranet.

68. La communication de ces rapports d'audit demeure une démarche constructive, qui renforce la transparence et le principe de responsabilité. Le Groupe a mis en ligne, sur le site Web public de l'UNOPS, tous les rapports d'audit interne publiés après le 1^{er} décembre 2012, sauf s'il en a décidé autrement, à titre exceptionnel, pour des raisons de confidentialité.

XI. Enquêtes

69. En 2023, la section des enquêtes du Groupe a reçu beaucoup plus de plaintes que l'année précédente et a ouvert 171 dossiers, soit une augmentation de 38 % par rapport à 2022. Malgré l'augmentation de la charge de travail, il a pu traiter

¹⁰ <https://www.unops.org/about/governance/accountability/iaig/reports>.

137 dossiers dans un délai moyen de 4,5 mois. À la fin de l'année, 18 dossiers étaient ouverts depuis plus de six mois.

70. Le Groupe a continué d'axer son action sur les cas de fraude et d'irrégularités financières, ce qui a permis d'identifier des pertes financières d'un montant total de 978 786 dollars.

A. Plaintes reçues

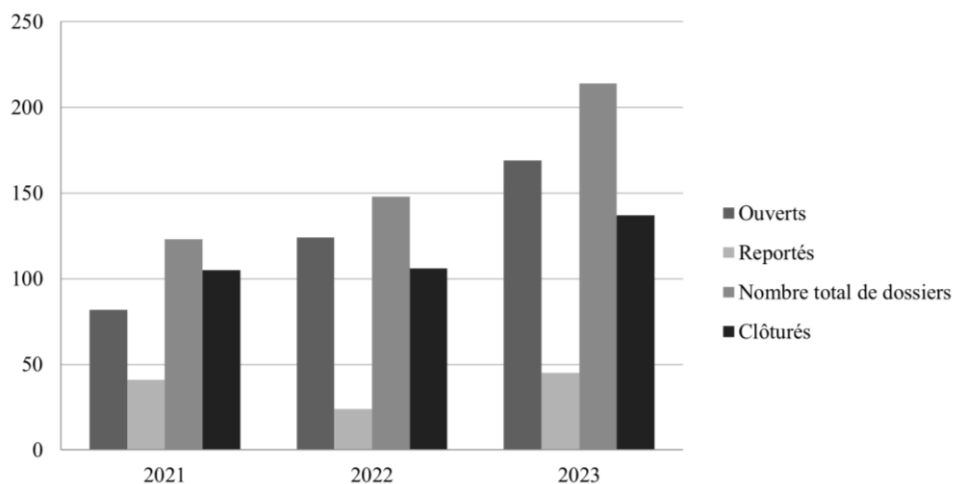
71. En 2023, le Groupe a reçu 317 plaintes, soit 20 % de plus qu'en 2022 (265 plaintes). Il a ouvert 171 dossiers suite à ces plaintes, mais a estimé que les autres cas ne relevaient pas de son mandat.

B. Dossiers ouverts

72. Outre les 171 dossiers ouverts en 2023, 43 dossiers ouverts au cours des années précédentes ont été reportés à cette année (fig. 7).

Figure 7

Nombre de dossiers ouverts, 2021-2023



73. Sur les 171 dossiers ouverts, 144 ont été transmis par la direction ou le personnel et 4 ont été transmis par d'autres entités des Nations Unies. Au total, 16 plaintes ont été reçues de tiers externes (fournisseurs et assureurs) et 5 de plaignants anonymes. Deux dossiers ont été ouverts du fait d'informations recueillies dans le cadre d'autres enquêtes du Groupe.

74. La plupart des 124 dossiers ouverts en 2023 concernaient des allégations de fraude ou d'irrégularités financières (fraude en matière d'achats, fraude aux prestations, vol, détournement de fonds ou utilisation abusive des ressources). Par ailleurs, 26 dossiers concernaient des allégations d'inconduite sexuelle (harcèlement sexuel, agression sexuelle ou exploitation et atteintes sexuelles), 11 dossiers portaient sur des allégations de conduite prohibée (harcèlement ou abus d'autorité) et 2 concernaient des allégations de représailles. Les huit dossiers restants concernaient d'autres types de fautes ou d'actes répréhensibles présumés.

Figure 8
Nouveaux dossiers ouverts en 2023, par catégorie

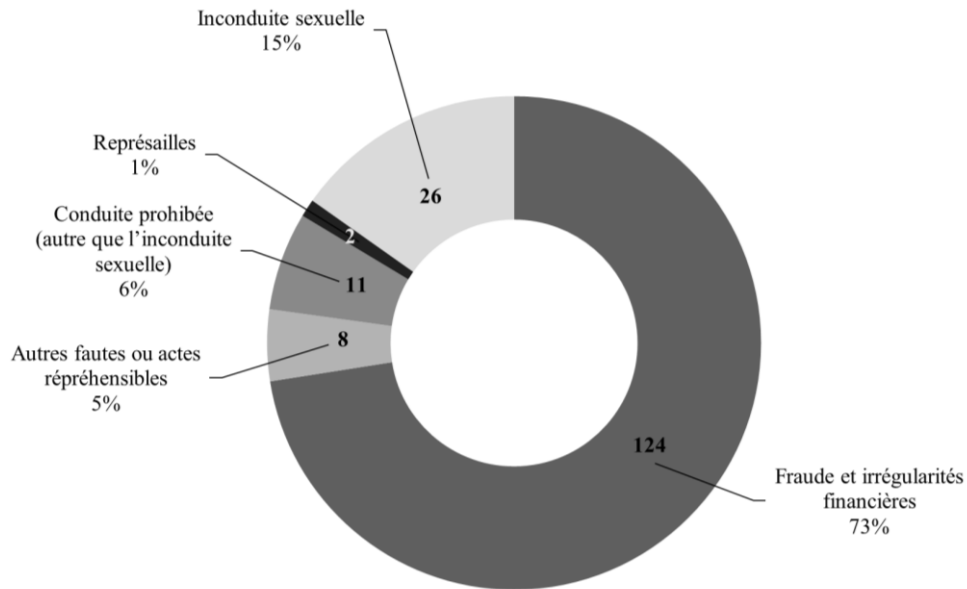
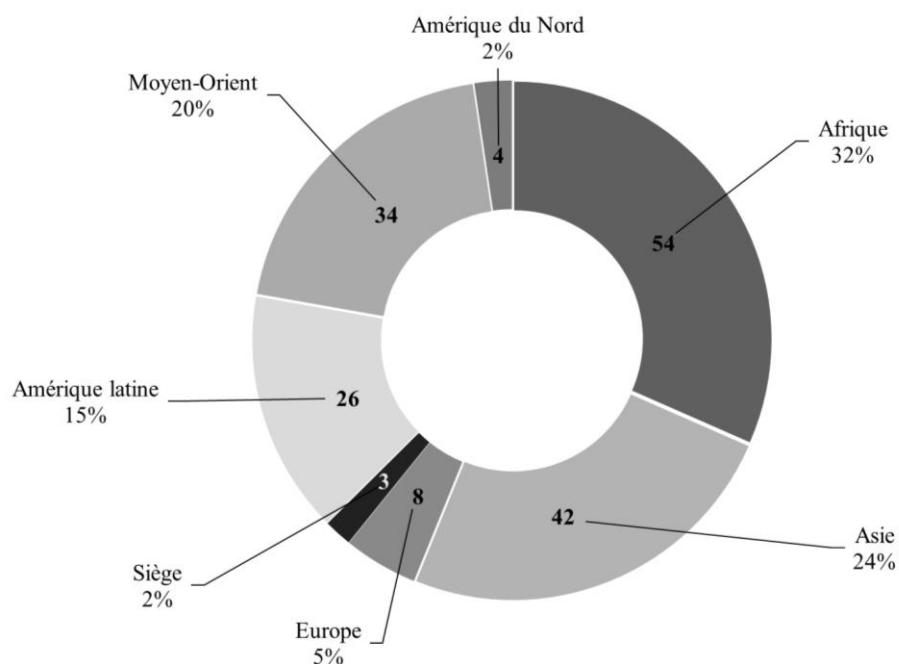


Tableau 7
Nouveaux dossiers ouverts en 2021-2023, par catégorie

Type d'allégation	Nombre de dossiers en 2021	Nombre de dossiers en 2022	Nombre de dossiers en 2023
Fraude et irrégularités financières	56	99	124
Conduite prohibée	4	3	11
Inconduite sexuelle	13	12	26
Représailles	1	0	2
Autres fautes ou actes répréhensibles	8	10	8
Total	82	124	171

75. L'Afrique est la région où le Groupe a ouvert le plus de dossiers en 2023 (54 dossiers), suivie de l'Asie (42), du Moyen-Orient (34), de l'Amérique latine (26), de l'Europe (8), de l'Amérique du Nord (4) et du siège (3).

Figure 9
Répartition géographique des dossiers ouverts en 2023



C. Issue des enquêtes

76. À sa réception, le Groupe détermine d'abord si une affaire relève de son mandat d'enquête, qui consiste à enquêter sur les allégations de fautes commises par le personnel de l'UNOPS et sur les allégations de pratiques prohibées imputables à des tiers sous contrat.

77. Ensuite, le Groupe procède à un examen initial consistant à recueillir et à conserver des preuves élémentaires afin de déterminer si une enquête est justifiée. Il mène une enquête si les éléments de preuve sont suffisants et si les allégations revêtent une certaine gravité.

78. Lorsque des allégations concernant un membre du personnel de l'UNOPS sont fondées, le Groupe transmet le dossier au (à la) juriste chargé(e) des ressources humaines, qui prend les mesures disciplinaires visées dans l'instruction opérationnelle OI.IAIG.2020.01. Si une allégation concerne un fournisseur de l'UNOPS, le dossier est transmis au Comité d'examen des fournisseurs, conformément à l'instruction opérationnelle OI.PG.2021.02. Les dossiers concernant des représailles sont adressés au Bureau de la déontologie, conformément à l'instruction opérationnelle OI.Ethics.2022.01.

79. En 2023, le Groupe a clôturé 137 dossiers.

Tableau 8
Dossiers d'enquête traités en 2023

État des dossiers	Nombre de dossiers
Reportés, au 1 ^{er} janvier 2023	42
Ouverts durant l'année	171

<i>État des dossiers</i>	<i>Nombre de dossiers</i>
Rouverts durant l'année	1
Nombre total de dossiers traités durant l'année	214
Clôturés durant l'année	137
Dossiers en cours de traitement, au 31 décembre 2023	77

80. Sur les 137 dossiers que le Groupe a clôturés en 2023, 74 (soit 54 %) reposaient sur des allégations fondées. Dans 54 cas, le Groupe a conclu que les allégations n'étaient pas fondées. Dans les neuf cas restants, il a conclu que les allégations ne relevaient pas de son mandat.

Dossiers reposant sur des allégations fondées

81. Les 74 dossiers reposant sur des allégations fondées (voir annexe 6) concernaient 29 membres du personnel et 61 fournisseurs. Le Groupe a transmis les dossiers concernant les membres du personnel au (à la) juriste chargé(e) des ressources humaines aux fins de mesures disciplinaires et ceux concernant les fournisseurs au Comité d'examen des fournisseurs. Dans la plupart des cas où une faute a été constatée (60 dossiers), il s'agissait de fraude ou d'irrégularités financières.

Tableau 9

Issue des enquêtes en 2023

<i>Issue</i>	<i>Nombre</i>
Allégations non fondées	
Après examen initial	13
Après enquête	41
Total partiel	54
Allégations ne relevant pas du mandat du Groupe	9
Allégations fondées	74
Total	137

Pertes financières et montants recouverts

82. Le montant total des pertes financières confirmées par les enquêtes du Groupe s'est élevé à 978 786 dollars en 2023. Le groupe a renvoyé les dossiers concernés au Groupe juridique pour recouvrement, qui est en cours.

Mesures prises pour faute

83. En 2023, le Groupe a transmis des dossiers concernant 29 membres du personnel au (à la) juriste chargé(e) des ressources humaines :

- a) le contrat d'une personne a été résilié ;
- b) une personne a été rétrogradée ;
- c) sept personnes ayant triché lors d'un examen de recrutement ont été temporairement interdites de postuler à des postes vacants à l'UNOPS ;

d) les dossiers de 20 personnes étaient en attente de traitement à la fin de l'année 2023.

Mesures prises pour faute (années antérieures)

84. L'UNOPS a pris des mesures à l'égard de 17 personnes concernées par des dossiers ouverts avant 2023. Quinze personnes ont été licenciées et une a été temporairement interdite de postuler à des postes vacants à l'UNOPS. Une lettre a été versée au dossier d'une personne – qui a quitté l'UNOPS avant que des mesures disciplinaires soient prises – indiquant que cette personne aurait été accusée de faute professionnelle si elle était restée au sein de l'organisation.

Sanctions à l'égard de fournisseurs

85. En 2023, le Groupe a transmis au Comité d'examen des fournisseurs 45 dossiers mettant en cause 61 fournisseurs et 31 responsables d'entreprise. Le Comité a pris des mesures dans 38 cas¹¹. L'UNOPS a ainsi :

- a) disqualifié 11 fournisseurs et 13 responsables d'entreprise pour une période de trois ans ;
- b) disqualifié 3 fournisseurs et 3 responsables d'entreprise pour une période de quatre ans ;
- c) disqualifié 1 fournisseur et 1 responsable d'entreprise pour une période de cinq ans ;
- d) disqualifié 2 fournisseurs et 3 responsables d'entreprise pour une période de sept ans ;
- e) adressé des lettres de mise en garde à 33 fournisseurs.

86. En outre, le Comité a pris des mesures concernant 18 dossiers ouverts avant 2023 :

- a) 19 fournisseurs et 17 responsables d'entreprise ont été disqualifiés pour une période de trois ans ;
- b) 2 fournisseurs et 1 responsable d'entreprise ont été disqualifiés pour une période de cinq ans ;
- c) 1 fournisseur et 2 responsables d'entreprises ont reçu un blâme écrit ;
- d) 3 fournisseurs ont reçu une lettre de mise en garde.

87. L'UNOPS a sanctionné 334 fournisseurs depuis 2010 sur la base des constatations du Groupe. Les sanctions sont communiquées à d'autres organismes sur le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies.

D. Renforcement des capacités d'enquête

88. En 2023, la section des enquêtes du Groupe comprenait 10 professionnels soutenus par deux assistants aux investigations. Le Groupe a mis en place une nouvelle équipe chargée de recevoir les plaintes, composée de deux enquêteurs, ce qui a permis à la section de traiter le nombre accru de plaintes et de réduire le temps nécessaire pour que les plaintes soient attribuées aux enquêteurs ou renvoyées à l'entité appropriée. Le Groupe a recruté un analyste principal chargé des enquêtes, qui a pour mission d'assurer la liaison avec les donateurs et les parties prenantes.

¹¹ Les sept cas restants étaient en attente de traitement par le Comité à la fin de 2023.

89. Pour faire face à l'augmentation du nombre de dossiers, le Groupe a fait appel à des enquêteurs consultants externes et s'est attaché les services de plusieurs cabinets d'enquête internationaux et de cabinets d'audit juricomptable dans le cadre d'accords à long terme.

90. Le Groupe continue de consacrer ses ressources aux cas les plus graves et confie les autres dossiers aux entités compétentes. Il collabore avec le Groupe de gestion du personnel et de la culture organisationnelle et son mécanisme interne de réclamation pour les cas portant sur des allégations de harcèlement, de discrimination et d'abus de pouvoir.

91. Dans le cadre de la culture de la parole de l'UNOPS, le Groupe gère un service de téléassistance confidentiel pour les personnes qui souhaitent signaler un manquement. Ce portail en ligne regroupe les différents canaux de signalement pour tous les types d'actes répréhensibles et aide les dénonciateurs à fournir toutes les informations pertinentes. Il garantit que les plaintes sont automatiquement transmises au service concerné et permet au Groupe d'être plus efficace dans l'examen des plaintes. En 2023, le Groupe a participé à un groupe de travail permanent comprenant le Bureau de la déontologie et le Groupe juridique et son mécanisme interne de réclamation, afin d'améliorer les mécanismes de dénonciation d'abus et de signalement au sein de l'UNOPS.

E. Inconduite sexuelle

92. En 2023, le Groupe a reçu 30 plaintes concernant des allégations d'inconduite sexuelle, contre 17 en 2022, ce qui représente une augmentation de 76 %. Il a ouvert 26 dossiers suite à ces plaintes¹².

93. Au total, 14 dossiers sur 26 concernaient des allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Dans trois dossiers, les allégations ont été jugées non fondées. Dans cinq dossiers, les allégations étaient fondées et les partenaires de réalisation concernés ont pris les mesures voulues. Dans trois cas, les allégations ne relevaient pas du mandat du Groupe et les dossiers ont été transmis à l'entité compétente. Le Groupe a reçu une allégation d'agression sexuelle qui faisait toujours l'objet d'une enquête à la fin de l'année. Tous les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles ont été signalés au Bureau du Secrétaire général, qui les rend publics.

94. Le Groupe a ouvert 11 dossiers concernant des allégations de harcèlement sexuel en 2023. Il en a clôturé sept, dont quatre dans lesquels les allégations étaient fondées.

95. Suivant la démarche de l'UNOPS axée sur les victimes, le Groupe donne la priorité aux cas d'exploitation, d'atteintes et de harcèlement sexuels, qui sont traités dans des délais réduits par des enquêteurs spécialement formés. Il veille à ce que les services de soutien aux victimes voulus soient fournis.

96. À la fin de 2023, le Groupe avait clôturé 18 des 26 dossiers d'inconduite sexuelle, au terme d'un délai moyen de 57 jours. Sur les huit dossiers encore ouverts à la fin de l'année, six l'étaient depuis moins de deux mois. Les deux autres dossiers, gérés par un partenaire de réalisation et par un autre bureau d'enquête, étaient ouverts depuis huit mois.

¹² Les quatre autres plaintes concernaient des allégations de harcèlement sexuel ne relevant pas du mandat du Groupe. Celui-ci a donc renvoyé les plaintes à l'entité appropriée mais n'a pas ouvert de dossier.

97. En 2023, le Groupe a continué de fournir un appui aux cadres dirigeants en matière de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles. Il est un des principaux membres du groupe de travail de l'UNOPS sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, qui appuie la mise en œuvre de nombreuses initiatives du Secrétaire général. Par exemple, en tant qu'entité chargée des investigations, il a pour tâche de signaler au Bureau du Secrétaire général toutes les allégations étayées par des informations qui permettent d'établir des cas d'exploitation ou d'atteintes sexuelles dont l'auteur ou la victime sont identifiables. Il s'agit aussi bien des allégations concernant le personnel de l'UNOPS que de celles concernant le personnel travaillant pour ses partenaires de réalisation. Ces données sont ensuite mises à la disposition du public en temps réel.

98. Le Groupe a participé à une réunion d'information sur les responsabilités des autorités régionales en matière d'enquêtes sur les cas d'inconduite sexuelle, avec le nouveau coordonnateur de l'UNOPS pour la protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels. Il a continué de fournir des conseils aux bureaux locaux de manière ponctuelle.

99. Le Groupe aide la direction à faciliter la participation de l'UNOPS à Clear Check, un outil interinstitutions de vérification des antécédents, qui permet d'éviter d'engager ou de réengager des auteurs d'actes délictueux. Les dossiers des personnes recrutées par l'UNOPS sont analysés à l'aide de Clear Check, dans lequel le Groupe répertorie tous les membres du personnel de l'UNOPS qui ont été licenciés en raison d'allégations fondées d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles ou de harcèlement sexuel, ainsi que ceux qui ont quitté l'organisation alors qu'ils étaient visés par une enquête ou une procédure disciplinaire liée à ce type d'allégation. En 2023, le Groupe a également répondu à neuf demandes de vérification par Clear Check émanant d'autres entités des Nations Unies.

100. Le Groupe poursuit une collaboration étroite avec les autres organismes des Nations Unies sur ces questions, en tant que membre des Représentants des services d'enquête du système des Nations Unies et dans le cadre de sa participation aux conférences organisées par le Comité permanent interorganisations et l'équipe spéciale du Conseil des chefs de secrétariat chargée de la lutte contre le harcèlement sexuel dans les organismes des Nations Unies.

101. Dans le cadre de la stratégie des Nations Unies visant à lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, le Groupe a collaboré avec six autres organismes des Nations Unies (l'Organisation internationale pour les migrations, le PNUD, le FNUAP, ONU-Femmes, le Programme alimentaire mondial et l'Organisation mondiale de la Santé) en 2023, pour dispenser une série de formations interinstitutions à l'intention des personnes référentes pour la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles dans le monde entier.

F. Réseau professionnel et coopération

102. En 2023, le Groupe est demeuré actif au sein du réseau des Représentants des services d'audit interne des entités des Nations Unies et des institutions financières multilatérales. En novembre 2023, le Bureau a participé à la 23^e Conférence des enquêteurs internationaux organisée par la Banque européenne pour la reconstruction et le développement.

103. En 2023, le Groupe a signé des mémorandums d'accord avec le Bureau de l'inspecteur général de la United States International Development Finance Corporation et du Département de la défense des États-Unis, ce qui porte à 23 le nombre de ces accords. Ces accords renforcent la confiance que les partenaires ont en

l'UNOPS et constitue une assurance solide dont les agents travaillant sur le terrain peuvent se servir lorsqu'ils négocient un financement auprès d'entités clientes.

G. Services consultatifs

104. La section des enquêtes a fourni des orientations et des conseils au personnel et à la direction de l'UNOPS en ce qui concerne des pratiques potentiellement répréhensibles et d'éventuels cas de fautes, notamment sur d'autres mesures qui pourraient être prises pour gérer ces situations.

105. La section a participé, à titre consultatif, aux réunions du Comité d'examen des fournisseurs et du groupe de travail de l'UNOPS sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

Accords avec les donateurs et communication de l'information

106. En 2023, le Groupe a considérablement intensifié sa participation à la négociation d'accords avec les donateurs et a répondu à un nombre accru de demandes d'information sur les enquêtes et d'autres questions liées à l'intégrité émanant de donateurs. La section a participé à la rédaction et à l'examen de 10 accords de financement et accords juridiques avec des donateurs et d'autres parties prenantes, notamment des institutions financières internationales.

107. S'étant dotée d'un poste dont le titulaire a pour mission de communiquer les informations voulues aux donateurs, la section s'est régulièrement entretenue avec les bureaux d'enquête de ses donateurs et autres partenaires au sujet de cas spécifiques de faute et d'actes répréhensibles. En 2023, conformément aux accords relatifs aux projets, elle a signalé 56 nouvelles allégations crédibles de fautes liées aux contributions provenant de donateurs spécifiques et a communiqué les conclusions de 53 enquêtes qui ont été clôturées dans l'année. La section a organisé de nombreuses séances d'information à l'intention des donateurs.

H. Mesures proactives pour lutter contre la fraude et la corruption

Audit juricomptable anticipatif

108. Le Groupe a commandé la première phase d'un audit juricomptable sur l'utilisation par l'UNOPS des procédures d'achat d'urgence, qui permettent de déroger aux méthodes formelles d'appel à la concurrence dans les situations d'urgence. En 2022, 31 % du total des achats de l'UNOPS ont été effectués dans le cadre de ces procédures. Cette situation présente un risque pour les opérations de l'UNOPS et le Groupe a constaté une augmentation du nombre d'enquêtes liées à ces achats d'urgence.

109. La première phase de l'audit, qui visera à recenser les risques de fraude et les lacunes des contrôles et des procédures, sera achevée au premier trimestre 2024.

Communications et formation

110. En 2023, la section des enquêtes a continué de dispenser des formations sur la fraude et la corruption à divers bureaux de l'UNOPS afin de les sensibiliser à ces questions de manière proactive. Elle a élargi ses efforts de sensibilisation et présenté des exposés à 1 119 membres du personnel et à 9 partenaires de réalisation lors de la première phase, dans 11 bureaux et dans toutes les régions où l'UNOPS opère. Les sujets abordés allaient d'une vue d'ensemble de son travail à la manière de repérer des problèmes potentiels, en passant par la question de savoir où et comment signaler des allégations.